

## Questions/Réponses

**Q1 :** Je ne suis pas diplômé(e) et j'ai un projet mature, est ce que je peux participer dans le concours de chercheurs entrepreneurs ?

**R1 :** Le concours est destiné pour les diplômés porteurs de projets innovants.

**Q2 :** Je suis lauréat(e) dans d'autres concours, mon projet est mature. J'ai mon plan d'affaire et je veux bénéficier aussi de ce concours, est ce que je peux m'inscrire ?

**R2 :** Notre objectif est de donner la chance à d'autres candidats pour participer

**Q3 :** Quelles sont les critères de sélection des projets ?

**R3 :** l'idée innovante, le degré de motivation, et/ou le degré de maturité du projet.

**Q4 :** Comment peut-on avoir les résultats de la sélection ?

**R5 :** Seulement les candidats retenus qui vont être informés à travers une liste qui va être annoncée sur le site de l'ANPR

**Q5 :** J'ai une idée innovante mais qui n'est pas issue de mes recherches, puis-je participer ?

**R5 :** oui bien sûr.

**Q6 :** Si mon idée ou mon projet relève du domaine des sciences sociales et humaines, puis-je m'inscrire ?

**R6 :** Oui et ces projets sont prioritaires.

**Q7 :** Nous sommes un groupe de jeunes diplômés et nous partageons une idée qu'on veut mettre en place. Est ce qu'on peut candidater en tant que groupe ?

**R7 :** Vous pouvez postuler d'une manière individuelle mais vous devez faire référence que votre projet est collaboratif pour permettre au comité de sélection d'en prendre considération.

**Q8 :** Mon idée de projet a une application d'ordre confidentiel. Est-ce que je peux postuler ?

**R8 :** Les candidatures sont traitées d'une manière confidentielle et le comité de sélection est tenue par le secret professionnel.